

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE COMPANS

Séance du 26 Juin 2009

Nombre de membres Présents	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Ayant pris part au vote
14	14	14

Date de la convocation : 19 Juin 2009

Date d'affichage : 19 Juin 2009

L'an deux mille neuf le vingt-six juin à vingt heures cinquante, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël **MARION**, Maire de Compans.

Présents : Joël **MARION**, Maire de Compans, Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint au Maire, Sylvie **ADAM**, 2^{ème} Adjointe au Maire, Joëlle **DARRAS**, 3^{ème} Adjointe au Maire, Christophe **SOKOLSKY**, 4^{ème} Adjoint au Maire, Monique **LESS**, Françoise **BOESPFLUG**, Laurent **CAEKAERT**, Arnaud **LEROUX**, Laurence **POMMIER**, Isabelle **RICHE**, Thierry **CARTON**, Corinne **CUFFEZ** et Jean-Pierre **BERNET**, Conseillers municipaux.

Formant la totalité des membres en exercice,

Secrétaire de séance : Joëlle **DARRAS**

DEFINITIF

ORDRE DU JOUR :

- 1/ **Approbation des comptes-rendus des Conseils municipaux du 30 avril 2009 et du 5 juin 2009**
- 2/ **Approbation du compte de gestion 2008 de la commune (percepteur)**
- 3/ **Vote du compte administratif 2008 de la commune**
- 4/ **Approbation du compte de gestion 2008 du service assainissement (percepteur)**
- 5/ **Vote du compte administratif 2008 du service assainissement**
- 6/ **Intervenants Ecole Jean de la Fontaine**
- 7/ **Choix de l'architecte pour la couverture des 2 terrains de tennis et club-house**
- 8/ **Recherche du cabinet d'étude pour le sondage de sols (couverture des 2 terrains de tennis et club-house)**
- 9/ **Recherche du cabinet d'étude pour le SPS (couverture des 2 terrains de tennis et club-house)**
- 10/ **Recherche du bureau de contrôle technique (couverture des 2 terrains de tennis et club-house)**
- 11/ **Choix du fournisseur pour les licences informatiques et les actualisations**
- 12/ **Choix du fournisseur pour la formation et la maintenance des logiciels**
- 13/ **Adhésion de Compans au GIP de la Mission Locale de la Plaine de France**
- 14/ **Nomination des représentants de la commune à la Mission locale de la Plaine de France (titulaire et suppléant)**

**15/ Nomination du représentant suppléant
au Conseil d'administration du Collège Paul Langevin
16/ Délibération portant délégation de fonction à un Conseiller municipal
17/ Délibération fixant l'indemnité de fonction au Conseiller municipal
18/ Travaux**

Le quorum étant atteint, le Maire de Compans ouvre la séance à 20H50.

En préambule, le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'inscrire au Point n°7 une délibération portant sur la décision de réaliser les travaux de couverture de 2 terrains de tennis. Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette modification.

1) Approbations des comptes-rendus des Conseils municipaux du 30 avril 2009 et du 5 juin 2009 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu du Conseil municipal du 30 avril 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents le compte-rendu du Conseil municipal du 5 Juin 2009.

Françoise **BOESPFLUG** s'abstient.

2) Approbation du compte de gestion 2008 de la commune (percepteur) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2008 de la commune établi par le receveur.

3/ Vote du compte administratif 2008 de la commune :

M. **MARION**, Maire de Compans, donne la présidence à M. Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint et sort de la salle pour permettre au Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2008 de la commune.

M. le Maire reprend, à nouveau, la Présidence du Conseil afin de présenter le point suivant.

4/ Approbation du compte de gestion 2008 du service assainissement (percepteur) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2008 du service assainissement (percepteur).

5/ Vote du compte administratif 2008 du service assainissement :

M. **MARION**, Maire de Compans, donne la présidence à M. Patrice **MALINGRE**, 1^{er} Adjoint et sort de la salle pour permettre au Conseil de délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2008 du service assainissement.

M. le Maire reprend, à nouveau, la Présidence du Conseil afin de présenter le point suivant.

6/ Intervenants Ecole Jean de la Fontaine :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- **De créer** un poste d'intervenant en langue anglaise à l'école Jean de la Fontaine à raison de 6 heures hebdomadaires.
- **De créer** un poste d'intervenant en Éducation Physique et Sportive à l'école Jean de la Fontaine à raison de 5 heures hebdomadaires.
- **De maintenir** les interventions en musique par la Fédération nationale des centres musicaux ruraux de France à raison de 4H par semaine.
- **Ces postes** seront soumis à déclaration auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne et les interventions rémunérées au tarif horaire de **24,39 € brut**(vingt quatre euros et trente neuf centimes).
- **Le Prix horaire** des intervenants de la Fédération des centres musicaux ruraux sera révisé par avenant en janvier 2010.
- **De donner** au Maire le droit de signer tous les documents

7/ Choix de l'architecte pour la couverture des 2 terrains de tennis et club-house :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents :

- La décision quant à la réalisation de 2 terrains de tennis couverts et l'agrandissement du parking (côté salle des fêtes) en lieu et place du tennis existant et de la petite prairie derrière le terrain de tennis.
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents

Laurent **CAEKAERT** et Isabelle **RICHE** votent contre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents :

- De retenir le cabinet **CARRERE** comme architecte
- De fixer les honoraires de l'architecte à 9% sur le montant total hors taxes du marché signé
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Isabelle **RICHE** vote contre.

8/ Recherche du cabinet d'étude pour le sondage de sols (couverture des 2 terrains de tennis et club-house) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents :

- La recherche du cabinet d'étude pour le sondage de sols (couverture des 2 terrains de tennis et club-house).
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Isabelle **RICHE** vote contre.

9/ Recherche du cabinet d'étude pour le SPS (couverture des 2 terrains de tennis et club-house) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents :

- La recherche du cabinet d'étude pour le SPS (couverture des 2 terrains de tennis et club-house).
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Isabelle **RICHE** vote contre.

10/ Recherche du bureau de contrôle technique (couverture des 2 terrains de tennis et club-house) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents :

- La recherche du bureau de contrôle technique (couverture des 2 terrains de tennis et club-house).
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Isabelle **RICHE** vote contre.

11/ Choix du fournisseur pour les licences informatiques et les actualisations :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents de :

- Retenir l'entreprise **Magnus** pour les licences informatiques et les actualisations
- Retenir l'offre de Magnus concernant les logiciels pour un montant total de **2190 euros HT**
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

12/ Choix du fournisseur pour la formation et la maintenance des logiciels :

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

13/ Adhésion de Compans au GIP (Groupement d'Intérêt Public) de la Mission Locale de la Plaine de France :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- L'adhésion de la commune de Compans au GIP de la Mission Locale de la Plaine de France.
- De Payer la cotisation annuelle d'un montant de **4494,72 euros**.
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

14/ Nomination des représentants de la commune à la Mission locale de la Plaine de France (titulaire et suppléant) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- La nomination de SYLVIE **ADAM** comme représentante titulaire de la commune de Compans au GIP de la Mission Plaine de France
- La nomination de LAURENCE **POMMIER** comme représentante suppléante de la commune de Compans au GIP de la Mission Plaine de France
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

15/ Nomination du représentant suppléant au Conseil d'administration du Collège Paul Langevin :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- La nomination de Françoise **BOESPFLUG** comme représentante suppléante de la commune de Compans au Conseil d'administration du Collège Paul Langevin
- De donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

16/ Délibération portant délégation de fonction à un Conseiller municipal :

VU L'ARTICLE L. 2122.18 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES QUI CONFERE AU MAIRE, SOUS SA SURVEILLANCE ET SA RESPONSABILITE, LE POUVOIR DE DELEGUER UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A UN OU PLUSIEURS DE SES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- De donner la délégation liée à la Presse écrite de la commune à Mme Laurence **POMMIER**, Conseillère municipale
- De donner une habilitation à signer toutes les pièces relevant du domaine de sa compétence.
- Donner au Maire le droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

17/ Délibération fixant l'indemnité de fonction au Conseiller municipal :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité des membres présents :

- D'octroyer à Mme Laurence **POMMIER** en charge de la Presse écrite de la commune une indemnité de **3% de l'IB 1015**.
- De donner au Maire de droit de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Laurent **CAEKAERT** vote contre.

18/ Travaux :

1) Avenant n°1 Eiffage :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents :

- Accepter l'avenant n°1 Eiffage pour les travaux supplémentaires liés à la requalification du lotissement la Fontaine pour un montant total de **42 862,88 euros HT**.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

2) Demande de subvention Fonds départemental ECOLE :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents de :

- Demander une subvention auprès du Fonds départemental **ECOLE** du Conseil Général de Seine-et-Marne pour l'entretien des locaux existants (rénovation des sols et peinture).
- Donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

3) Réalisation de nouveaux bureaux en Mairie : (Point information, sans délibération).

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture de Seine-et-Marne octroie une subvention de **6 742,05 euros** pour les travaux d'aménagement des 2 nouveaux bureaux de la Mairie (au titre de la Dotation Globale de l'Équipement).

4) Lancement des travaux de transformation d'un appartement cour de la Mairie.

La famille Vallié, logée dans cet appartement, ayant accepté de déménager rapidement pour permettre le lancement des travaux, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accorde à cette famille une remise gracieuse et exceptionnelle des 2 mois de loyers (juillet et août 2009), soit **1152,60 euros (576,30 euros/mois)** sous condition que le paiement des loyers soit à jour.
- De donner le droit au Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire de Compans Joël **MARION** lève la séance du Conseil municipal à 22H50.